

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 65 et 67
Hebdos régionaux de Laval et des Laurentides

Projet de parachèvement de l'autoroute 19
avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 22 SEPTEMBRE 2014 À LAVAL

Québec, le 9 septembre 2014 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Anne-Marie Parent qui est secondée par le commissaire Pierre André, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion* par le ministère des Transports. L'audience publique aura lieu à compter du **lundi 22 septembre 2014 à 19 h et se tiendra au Centre Embassy Plaza, Salle Gouverneur, situé au 1003, boulevard Curé-Labelle à Laval**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

Elles seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 20 octobre 2014, à la Salle Gouverneur du Centre Embassy Plaza à Laval, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 14 janvier 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque Bois-des-Filion, 60, 36^e Avenue, Bois-des-Filion ;
- Bibliothèque Germaine-Guèvremont, 2900, boulevard de la Concorde Est, Laval.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le ministère des Transports du Québec prévoit parachever l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 situées respectivement à Laval et à Bois-des-Filion. Le projet consisterait à construire, dans le corridor de la route 335 existante, une autoroute comprenant deux voies de circulation dans chaque direction ainsi qu'une voie réservée au transport collectif. Il inclurait également l'aménagement de quatre échangeurs et d'un stationnement incitatif au nord-est de l'échangeur A-19/A-640 ainsi que la construction d'un pont à l'est du pont Athanase-David.

Selon le MTQ, l'objectif général du projet est de développer un corridor de transport permettant des déplacements efficaces et sécuritaires dans le bassin de desserte. Ainsi, le scénario choisi devrait permettre d'offrir, à long terme, un meilleur service à l'ensemble des usagers sans perturber l'équilibre des réseaux de transport adjacents et celui entre les différents modes de transport existants.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : autoroute-laval-bois-des-filion@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion.